

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 08/04/2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Aurélien GIRAUDON, Virginie AUDUREAU, Emilie DESLANDES, Alexandra FONTENEAU, Pierre GABARD, Yannis LIBAUD, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Christine NAULIN, Raphaël PIET, Cyril RAUTURIER.

Conseiller excusé : Sylvie CAILLAUD

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

2026-27-02 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025 - BUDGET COMMUNAL

Vu l'adoption du CFU de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix « Pour »), décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2025 :

FONCTIONNEMENT

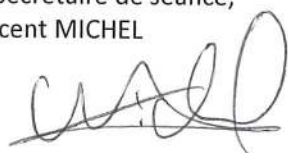
- Résultat de fonctionnement 2025	251 991.25 €
- Résultat de fonctionnement reporté 2024	48 000.00 €
- Résultat à affecter	299 991.25 €

INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de la section d'investissement	- 68 208.20 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 170 111.30 €
- Besoin de financement	238 319.50 €

➤ Résultat à affecter :	299 991.25 €
- Affectation en investissement au c/R1068	238 319.50 €
- Report en recettes de fonctionnement c/R002	61 671.75 €

Le Secrétaire de séance,
Vincent MICHEL



Le Maire,
Patrice BERTRAND

